

ROSEL INFOS

*Le bulletin d'information de Rosel
Commune de Caen la mer*

Dans ce numéro

LES DERNIERS EVENEMENTS

LES CONSEILS MUNICIPAUX

LE BUDGET

COMMEMORATIONS 80ème ANNIVERSAIRE

LES TRAVAUX

LA COMMUNAUTE URBAINE

LA VIE ASSOCIATIVE

LA VIE COMMUNALE

Le mot du Maire

Comme toutes les communes françaises au cours du 1er trimestre , le conseil municipal de ROSEL a travaillé sur le budget 2024. Le 30 mars, nous avons approuvé le compte administratif 2023 et voté le budget primitif pour l'année 2024.

Vous en retrouverez tous les détails dans les pages suivantes. L'excédent confortable de 2023 permettra de financer sans emprunt les travaux de rénovation de l'église et le réaménagement du hameau de Gruchy.

L'année 2024 est une année de travaux qui ont pour but d'embellir la commune, mais ils sont aussi source de désagrément. Je compte sur votre compréhension. Le calendrier de tous ces travaux vous est présenté dans ce numéro.

Directeur de la publication :

Véronique MASSON

Réalisation :

Didier MAUGER

Evelyne OZOUF

Allain ROUSSEAU

Béatrice TURBATTE

Renseignements sur la publication :

Tel.: 02 31 80 01.51

mairie-rosel@orange.fr

www.rosel.fr

Permanences :

lundi : 16h à 19h - jeudi : 9h30 à 12h

samedi : sur rendez-vous

Le mois de juin a été marqué par le 80ème anniversaire du Débarquement de 1944 sur les plages de Normandie. Le hameau de Gruchy a connu de violents combats jusqu'à sa libération, le 11 juillet. C'est pourquoi, le samedi 6 juillet, nous nous sommes réunis nombreux sur la place de Gruchy. Cette journée a été riche de manifestations. Outre la cérémonie officielle mettant en scène les témoignages des habitants par des jeunes Roseloises et Roselois, vous avez été nombreux à voir ou revoir le film «Les habitants de Rosel vous parlent de leur débarquement». Votre présence à la conférence de Dominique Barbé sur le thème «Rosel en 1944» a montré aussi tout l'intérêt que vous portez à cette période.

Je remercie le Comité JUNO, l'association D-DAY, l'association Auld Alliance Pip band et Dominique BARBE d'avoir contribué à cette belle journée ainsi que tout le public présent.

Pour conclure, je vous souhaite, au nom des conseillers municipaux, une excellente période estivale.

Bonnes vacances à vous,
Véronique MASSON, Le Maire

LES DERNIERS EVENEMENTS

Commémorations du 8 mai



Les commémorations ont débuté à 9H30 à la stèle de l'église de Rots, se sont poursuivies au monument aux morts de la mairie de Rosel, puis à celui de Lasson pour se terminer au cimetière militaire de Secqueville-en-Bessin par la lecture du texte ministériel. Un verre de l'amitié a clôturé cette matinée.

Le maire de Secqueville-en-Bessin a convié les habitants à participer à une cérémonie de mémoire, le 4 juin, au cimetière militaire pour déposer une bougie sur les tombes des soldats.

[Nous lançons un appel à candidature pour accueillir un nouveau porte drapeau afin de représenter la mairie de Rosel aux différentes cérémonies.](#)

Historique

Le 7 mai 1945, à Reims, puis le lendemain à Berlin, les derniers représentants du IIIe Reich actent la capitulation sans condition d'une Allemagne désormais vaincue et occupée par les forces alliées.

Cette capitulation entérine la victoire militaire des alliés en Europe et la défaite politique du nazisme. En six années, la Seconde Guerre mondiale aura causé la mort de 75 millions de personnes dont 49 millions de civils, l'assassinat dans le cadre de la Shoah de près de six millions d'hommes, de femmes et d'enfants, le développement d'un système concentrationnaire massif, le déplacement de 40 millions de personnes en Europe et aura laissé le Continent en ruines.

La loi du 7 mai 1946 pose le principe de la commémoration de la victoire. Ce sont les lois du 20 mars 1953 et du 2 octobre 1981 qui feront du 8 mai un jour férié.

Le 8 mai est une date symbolique, célébrée dans toutes les communes. Lors de cette journée, l'ensemble des événements de la Seconde Guerre mondiale est commémoré : aussi bien la victoire des Alliés que la fin de l'oppression nazie en Europe. Aujourd'hui, c'est aussi l'occasion d'un message à transmettre en faveur de la lutte pour la liberté et la démocratie

Sortie séniors du 5 mai

Par une journée nuageuse et pas très chaude, une vingtaine de séniors de la commune se sont rendus au château de Balleroy. Celui-ci est en cours de restauration pour ses toitures, mais reste ouvert au public. Nous avons donc visité les différentes pièces ouvertes au public accompagnés d'un guide conférencier. La famille du célèbre milliardaire américain Malcolm Forbes était propriétaire du château depuis l'année 1970. Elle a annoncé, en septembre 2019, avoir conclu un accord avec Roy T. Eddleman, un ami de la famille Forbes, pour la vente de l'édifice et de ses dépendances. Celui-ci a à cœur de poursuivre l'oeuvre de M. Forbes.



Après une visite du parc pour nous ouvrir l'appétit, tout le monde s'est retrouvé au presbytère pour partager un repas composé conjointement par la mairie et les participants..

A cette occasion nous avons pu goûter une mousse au caramel beurre salé concoctée par Mme Rouillard dont vous trouverez la recette à la fin de cette édition.

Résumé du conseil municipal du 14 décembre 2023

Le Conseil municipal, réuni le 14 décembre 2023, a adopté une série de délibérations administratives relatives aux conséquences de la dissolution du SEEJ, aux transferts de charges à la Communauté urbaine et aux projets de travaux communaux.

● Contribution des communes au budget du SEEJ

Afin de pallier les dépenses supplémentaires du SEEJ en fin d'année, notamment la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle et la facture du cabinet KPMG qui a accompagné le SEEJ dans le processus de dissolution, le conseil municipal a voté une contribution supplémentaire de 652,50 € calculée selon la clé de répartition habituelle.

● Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Suite au décret du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents de la fonction publique territoriale, le conseil municipal a décidé d'instituer cette prime en faveur de l'agent municipal qui remplit les conditions d'obtention requises.

● Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Loisirs Jeunesse Entre Thue et Mue

Le SEEJ avait signé une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) avec l'ALJ pour la période 2022-2024 afin d'assurer les accueils de loisirs des mercredis, petites et grandes vacances. Cette convention avait pour objet de préciser les modalités financières qui régissent les relations entre l'ALJ et le SEEJ.

Les communes membres du SEEJ ont souhaité poursuivre le partenariat avec l'ALJ à titre individuel jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023-2024 pour assurer une continuité de service à la population.

Conformément aux propositions du comité technique de dissolution, réuni le 15 novembre 2023, le conseil municipal a validé le versement d'une subvention au titre de 2024 à l'ALJ d'une valeur de 16 714,12 €

● Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Familles Rurales pour la gestion du Relais Petite Enfance « Oasis »

Le SEEJ et Familles Rurales avaient signé conjointement une convention relative à la gestion des Relais Petite Enfance « Oasis » et « Escale ».

Le RPE apporte écoute, information et animation auprès des parents employeurs, des assistants maternels, des gardes à domicile et des enfants.

Compte tenu de la dissolution, le conseil municipal a décidé de signer individuellement une nouvelle convention avec Familles Rurales pour assurer la continuité des services proposés, à compter du 1^{er} janvier 2024 et pour une durée de 4 ans.

● Rapport de la CLECT N°1 de la Communauté Urbaine

La création de la Communauté urbaine Caen la mer au 1^{er} janvier 2017 s'est traduite par des transferts de compétences entraînant un transfert de charges et de produits entre les communes et la Communauté urbaine.

Compte tenu des évolutions enregistrées depuis, la commune de Rosel a souhaité augmenter son enveloppe de secteur en section de fonctionnement pour un montant de 2.000€, portant ainsi le montant de l'attribution de compensation à 41.293,40€.

● Rapport de la CLECT N°2

Le conseil municipal a approuvé le rapport N° 2 de la CLECT de la Communauté Urbaine qui consistait à corriger une erreur matérielle constatée sur le montant des charges liées au transfert du parc automobile dans le cadre de la mutualisation entre la ville de Caen et Caen la Mer au 1^{er} juillet 2016.

● Rapport de la CLECT N°3

Au moment de sa création, le 1^{er} janvier 2017, la Communauté urbaine Caen la Mer avait intégré dans ses compétences la « création, extension et translation des cimetières (...) et des sites cinéraires ». Depuis, le conseil communautaire de Caen la mer s'est prononcé en ne déclarant aucun cimetière d'intérêt communautaire et en précisant que le retour de cette compétence se ferait au 1^{er} janvier 2023.

Sont concernés le cimetière de Fleury Sur Orne et les projets de cimetières de Grentheville, Hérouville Saint Clair et Giberville.

● Rapport de la CLECT N°4

Le Conseil municipal a pris acte de la création du service commun mutualisé destiné à assurer l'exploitation et la maintenance du complexe « Palais des Sports », regroupant le nouveau Palais des Sports de Caen la Mer (compétence communautaire) et

l'ancien Palais des Sports ainsi que le Stade Venoix-Mercier (compétence Ville de Caen).

En conséquence, le Conseil municipal a approuvé le rapport N°4 de la CLECT permettant d'évaluer les transferts de charges et de produits afin que la communauté urbaine puisse fixer le montant des attributions de compensation.

● **Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement**

En attendant le vote du budget 2024 qui aura lieu avant le mois d'avril 2024 et afin de pouvoir faire face aux dépenses de fonctionnement courant ou à une dépense d'investissement imprévue ou urgente, le conseil municipal a autorisé la maire à engager et mandater les dépenses nécessaires.

● **Demandes de subventions pour l'aménagement de la place du Hameau de Gruchy**

Dans le cadre de l'aménagement futur de la place du Hameau de Gruchy et au vu des dépenses à prévoir, le Conseil municipal a autorisé Madame le Maire à déposer des demandes de subvention

- auprès du Conseil Départemental au titre de l'Aide aux Petites Communes Rurales (APCR)
- auprès de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)
- auprès de l'Union Européenne au titre des fonds LEADER

Résumé du conseil municipal du 8 février 2024

Liste des dépenses imputables à l'article 623 « publicité, publications, relations publiques » - Imputation des fêtes et cérémonies

Pour répondre à la demande du comptable public, le conseil municipal a arrêté la liste des dépenses relatives à la publicité, aux publications et aux relations publiques à inscrire au compte 623.

● **Point sur le compte administratif** – Voir l'article consacré au budget dans ce numéro

● **Point sur les travaux 2024**

- **Église**

Travaux prévus en 2024 : travaux d'assainissement extérieur autour du bâtiment, restauration partielle des murs extérieurs, réaménagement de la nef, travaux d'électricité et de chauffage pour une somme de 174 321,30€ TTC.

- **Presbytère**

Le portail et le portillon ont été changés en début d'année 2024 pour une somme de 10 537€ TTC.

- **Hameau de Gruchy**

L'aménagement de la place du Hameau de Gruchy prévoit la mise en place de jeux pour les enfants, table de pique-nique, table et chaises pour les enfants, table de ping-pong, abri de vélos, boîte à livres, abri bus, habillage du poste de transformation pour un montant total de 153 177€ TTC.

S'ajoutent au mobilier urbain, les travaux sur les espaces verts, les plantations, le terrain de pétanque, la mise en place de bancs qui seront pris en charge par la Communauté urbaine au titre de sa compétence.

- **Point sur les achats**

Il est prévu l'achat de 10 tables pour le presbytère et d'un panneau d'affichage.

● **Questions diverses**

- **Point des travaux sur le territoire de la commune**

- L'aménagement de la sortie du lotissement du Parc sur la RD 170 est en cours.
- Les travaux sur le réseau d'eau potable au Hameau de Gruchy sont en cours.
- Les travaux d'enfouissement des réseaux, chemin de l'Eglantine, chemin du Ricaras, chemin de la Messe et RD126 sont prévus pour le mois de juin.
- Les travaux de renforcement de la chaussée sur la RD 170 entre la sortie de Rosel et l'entrée de Rots sont prévus au premier trimestre 2024.

- **Éboulement du mur du cimetière**

Sur environ 25 mètres, le mur du cimetière est tombé sur la propriété privée longeant le cimetière. A ce jour, la propriété du mur est recherchée ainsi que les causes de cet éboulement.

Un contact a été pris avec l'assurance de la mairie.

- **Point sur les 2 contentieux de 2023**

* Contentieux sur une construction ne respectant pas le règlement du lotissement « Les Rosalies » : les requérants se sont désistés.

* La requête d'un habitant, suite à un accident matériel sur son véhicule, a été rejetée.

- **Obligation d'écrire un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et un DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)**

Ces 2 documents seront rédigés dans l'année.

- **Date à retenir** : Anniversaire du débarquement, le samedi 6 juillet

Résumé du conseil municipal du 28 mars 2024

La séance du 28 mars a été consacrée principalement aux questions budgétaires : compte de gestion et compte administratif 2023, budget primitif 2024, affaires financières diverses qui font l'objet d'une présentation détaillée dans le présent numéro.

● **Vote du compte de gestion 2023**

Le conseil municipal a adopté le compte de gestion 2023 établi par le service de gestion comptable de Caen à la clôture de l'exercice, qui est conforme au compte administratif 2023.

● **Vote du compte administratif 2023**

Après présentation par Madame la maire, le conseil municipal a adopté de compte administratif 2023 tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

	Résultats d'exécution 2022	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Section d'investissement	187 914,38	36 924,02	224 838,40
Section de fonctionnement	519 000,90	36 053,44	555 054,34
			779 892,74

● **Vote de l'affectation du résultat 2023**

Sur proposition du maire, le conseil municipal a voté la répartition du résultat comme suit :

- Excédent à reporter en Investissement Recettes au BP 2024 (compte 001) : **224 838,40 €**

- Excédent à reporter en Fonctionnement Recettes au BP 2024 (compte 002) : **555 054,34 €**

● **Vote des taux d'imposition**

Le conseil municipal a décidé de ne pas modifier les taux de fiscalité en 2024 et a voté les taux suivants :

- Taxe d'habitation Résidence secondaire : 8,63%

- Taxe foncière propriété bâtie : 43,64% (21,54% + 22,10 %)

- Taxe foncière propriété non bâtie : 22,44%

● **Vote du budget primitif 2024**

Le conseil municipal a voté le budget primitif 2024 qui s'équilibre en recettes et dépenses :

- à la section de fonctionnement à la somme de 804 145,00 €

- à la section d'investissement à la somme de 517 609,00 €

● **Subventions aux associations**

Au vu de l'examen des demandes, le conseil municipal a attribué les subventions présentées dans le tableau ci-dessous, pour l'année 2024

APE Cairon	250,00 €
Association MUE'SIQUE	900,00 €
JUNO	100,00 €
Comité des fêtes Lasson / Rosel	900,00 €
Comité de jumelage	900,00 €
Association MUSE	800,00 €
Association MUSE exceptionnelle	200,00

● **Affectation des résultats de clôture du SEEJ**

Suite à la dissolution du SIVOM Education Enfance Jeunesse (SEEJ), les résultats budgétaires affectés à la commune de ROSEL (excédents ou/et déficits) doivent être repris par une délibération budgétaire dans le budget principal de la commune. Le conseil municipal a acté la reprise des résultats tels qu'ils figurent ci-dessus.

● **Identification des zones d'accélération pour les énergies renouvelables (ZA EnR) et transmission au référent préfectoral**

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (Loi APER) vise à accélérer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité.

Dans ce cadre, les communes sont invitées à identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables pour chaque catégorie de source et de type d'installation (éolien terrestre, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, géothermie), en fonction des potentiels du territoire concerné.

La zone d'accélération illustre la volonté de la commune d'orienter préférentiellement les projets vers des espaces qu'elle estime adaptés.

A noter que le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas automatiquement à un projet la délivrance de son autorisation ou de son permis. Le projet doit dans tous les cas respecter les dispositions réglementaires applicables. A l'inverse, un projet peut également s'implanter en dehors des zones d'accélération.

Lorsque les zones d'accélération au niveau régional seront suffisantes pour atteindre les objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables, la commune pourra définir des zones d'exclusion.

A l'issue de ses travaux et suite à la consultation publique ouverte du 6 au 27 mai 2024 en mairie, le conseil municipal a délibéré sur les orientations suivantes selon le type d'énergie renouvelable :

➤ **Solaire photovoltaïque et solaire thermique** : choix de « zoner » l'intégralité des toitures de la commune pour montrer la volonté de permettre le développement de la filière solaire photovoltaïque en toiture.

Le conseil municipal estime qu'il sera possible d'équiper, d'ici 2030, 10 % de la surface des toitures en panneaux solaires photovoltaïques et/ou thermiques

➤ **Solaire photovoltaïque en ombrières de parking ou au sol** : la commune ne dispose d'aucun potentiel identifié

➤ **Eolien** : la commune ne dispose d'aucun potentiel éolien pour cette filière EnR

➤ **Géothermie** : la commune ne dispose pas de potentiel géothermique

- Potentiel quasi nul en géothermie profonde

- Potentiel ponctuel en géothermie moyenne « de surface » au cas par cas selon projets

➤ **Méthanisation** : La Communauté urbaine et les collectivités alentours disposent d'un gisement de déchets organiques et de cultures intermédiaires à vocation énergétique. Cependant la commune n'a connaissance d'aucun projet, à ce jour, de création d'une unité de méthanisation sur son périmètre et ne propose donc pas de ZA-EnR pour cette filière.

➤ **Hydroélectricité** : La commune ne dispose pas de potentiel hydroélectrique

➤ **Réseaux de chaleur et de froid** : La commune ne dispose pas d'un potentiel suffisant pour développer un réseau de chaleur.

● **Nids de frelons asiatiques**

La FREDON (réseau national qui intervient principalement sur des missions de surveillance du patrimoine végétal français, de gestion des espèces nuisibles à la santé humaine, la santé des végétaux et la santé environnementale) est chargée d'animer et de coordonner la surveillance, la prévention et le plan de lutte collective contre les frelons asiatiques sur le département du Calvados.

Le conseil municipal a donné son accord au renouvellement de la convention avec la FREDON afin de préciser et de coordonner les domaines d'intervention de chacune des parties.

Le financement par la Commune de Rosel correspond au reste à charge du coût de destruction des nids secondaires sur les domaines publics et privés durant le plan de lutte collective et fait l'objet d'avis de paiement émis par FREDON Normandie.

● **Dématérialisation des actes réglementaires et budgétaires**

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet (ACTES) qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle des documents budgétaires.

Sont concernés les délibérations, les arrêtés réglementaires, les contrats et conventions, les documents budgétaires et financiers.

Pour permettre la mise en place de ce dispositif, le conseil municipal a décidé de procéder à la télétransmission de ces actes et de conclure une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec le Préfet du Calvados.

● **Convention relative à la réalisation des contrôles techniques des points d'eau incendie**

Afin d'assurer le contrôle technique des points d'eau incendie qui doit être réalisé tous les trois ans, le conseil municipal a validé le projet de convention proposé par le SDIS.

Le SDIS réalisera les opérations de contrôle technique sur l'ensemble des points d'eau incendie publics de la commune pour ses besoins opérationnels, l'opération pouvant être coordonnée avec les opérations de maintenance qui relèvent de la responsabilité de la commune.

● **Point sur les travaux dans la commune**

- Les travaux d'aménagement du hameau de Gruchy :

Les travaux de remplacement du réseau d'eau potable sont terminés.

Deux entreprises ont été retenues pour les travaux de réaménagement du hameau :

- l'entreprise «JONES» pour les VRD (Voiries – Réseaux)

- l'entreprise OXALYS pour le mobilier urbain.

Ces travaux débuteront en septembre.

- Les travaux de l'église :

L'entreprise d'électricité « ROBVEILLE» est intervenue en avril et réinterviendra pour la pose des lustres suite aux travaux de l'entreprise «AMELINE» qui assurera, en octobre, l'aménagement intérieur de l'église.

Les entreprises «MARIE» et «LEFEVRE» interviendront début juillet pour les travaux extérieurs.

- Les travaux d'enfouissement des réseaux chemins du Ricaras, de l'Églantine, de la Messe, du Romelet et RD 126 :

Ces travaux débutent dès la mi-juin et l'entreprise intervenante est l'entreprise «OMEXOM».

- Le réaménagement de la RD 170 et de la RD 126 :

Les acquisitions de terrains sont en cours, de même que le dossier d'appel d'offres.

Les travaux devraient commencer en fin d'année (octobre/novembre)

● **Questions diverses**

- Présentation du programme de la journée du 80 ème anniversaire du débarquement

Cette manifestation aura lieu le samedi 6 juillet.

Le matin : présentation du film sur les témoignages des habitants qui ont vécu le débarquement, au presbytère.

L'après-midi : cérémonie officielle à la stèle, au hameau de Gruchy, suivie d'une conférence animée par M Dominique BARBE, sur le thème « ROSEL en 44».

A l'issue de cette journée, un apéritif sera offert et, si la météo le permet, possibilité de terminer la journée autour d'un pique-nique.

Pour aller plus loin : Le texte intégral des délibérations prises par le Conseil municipal est consultable dans les procès-verbaux des réunions du conseil municipal sur le site internet de la commune : www.rosel.fr / Rubrique Mairie / Compte-rendu des conseils municipaux

LE BUDGET

Compte administratif 2023

FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement (233 372€) sont en hausse de 8,6% (+ 18 486€) par rapport à 2022, dûe, principalement, à la hausse des ressources fiscales de 8%.

Les dépenses réelles de fonctionnement (187 297€) sont en hausse de 2,5% par rapport à 2022, dûe à l'augmentation des dépenses de personnel et surtout à l'augmentation des charges de gestion courante de 8,7%, sachant qu'elles représentent 64% des dépenses réelles de fonctionnement.

INVESTISSEMENT

Les dépenses s'élèvent à 33 080 €.

Les principales dépenses sont :

- Travaux dans l'église	12 164,88 €
- Chauffage presbytère	20 665,24 €

Les recettes s'élèvent à 70 003,14 €.

Elles se décomposent ainsi :

- La Taxe d'Aménagement	38 287,27 €
- Le FCTVA	5 210,20 €
- L'Aide aux petites communes rurales	16 485,00 €
- Les amortissements	10 020,67 €

Il ressort un excédent cumulé de fonctionnement de 555 054,34 € et de 224 838,40 € en investissement.
Cette capacité d'autofinancement permet de faire face aux prochaines dépenses d'investissement sans emprunt et sans avoir à augmenter les impôts communaux.

Budget primitif 2024

INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à **517 609 €** en dépenses et en recettes.

Les dépenses prévues

Les principales dépenses seront affectées à:

Fond de concours à la Communauté Urbaine pour les travaux du hameau de Gruchy	100 000,00 €
Travaux pour le réaménagement du hameau de Gruchy à la charge de la commune	170 000,00 €
Travaux sur les bâtiments : travaux réaménagement de l'église,	195 000,00 €
Travaux sur les bâtiments : changement portail et portillon presbytère	10 537,00 €
Achats divers	38 572,00 €
Provision pour un emprunt concernant l'école de CAIRON	2 500,00 €

Les recettes prévues

Les montants respectifs du remboursement du FCTVA (6 499,60), de la subvention « Aide aux petites communes rurales » attribuée par le Conseil départemental (72 000 €), de l'amortissement (14 271€), de l'excédent de section de 224 838,40 € ainsi que la somme de 200 000,00€ prélevée sur la section de fonctionnement, représentent la somme de 517 609€ et permet de couvrir les dépenses d'investissement sans avoir à augmenter la taxe foncière.

Des demandes de subventions ont été faites auprès du Conseil départemental et de l'Etat concernant les travaux de l'église et l'aménagement du hameau de Gruchy. Nous sommes en attente de leur attribution.

FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est présentée en équilibre à un niveau de **804 145 €** en dépenses et en recettes.

Les dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses pour l'année 2024 est supérieur à celui de l'année 2023, dû à l'augmentation des charges scolaires, à l'inflation rencontrée sur chaque poste de dépenses.

Suite à la dissolution du Syndicat Éducation Enfance Jeunesse, les frais de scolarité versés à la commune de CAIRON sont de 1.426,31€ par enfant. Pour l'année 2024, 42 enfants y sont scolarisés, ce qui nous fait une somme de 50 905,02€ à laquelle nous devons rajouter la cotisation à l'ALJ (Association Loisirs Jeunesse) pour le centre de loisirs ainsi que la participation au REP (Relais Petite Enfance) pour une somme globale de 17 000€.

Les recettes de fonctionnement

Les dotations forfaitaires (État et Département) sont reconduites. Les contributions directes composées de la Taxe d'Habitation sur résidences secondaires et des Taxes Foncières sur les propriétés bâties et non bâties, ont été votées à l'unanimité aux mêmes taux que les années précédentes, soit :

- Taxe d'Habitation sur résidences secondaires	8,63 %
- Taxe Foncière sur Propriétés Bâties :	21,54 %
- Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties :	22,44 %

COMMEMORATIONS 80 ème ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION

Malgré un vent un peu fort, nous avons pu bénéficier d'un temps clément pour célébrer le 80ème anniversaire de la libération de notre village.

La journée a débuté à 10H00 par la projection du témoignage des anciens de la commune, film réalisé en 2014 à l'occasion du 75ème anniversaire. Ce fut pour quelques personnes de l'assistance l'occasion de revoir leurs proches malheureusement disparus depuis.



Toute la population s'est retrouvée à 14H30 sur la place de Gruchy à la stèle des canadiens pour la cérémonie officielle.

Saluons la présence du Comité Juno, de nos 2 élus départementaux, Mme Letellier et Mr Laurent, de parachutistes, de très nombreux portes drapeaux, du maire de Rots, de la D-Day Académie et bien entendu de nos habitants venus en grand nombre.

Le Auld Alliance Pip band en grande tenue a ouvert la cérémonie au son des cornemuses.

Les plus physionomistes d'entre vous pourront reconnaître parmi eux, Arnaud Leportier, conseiller municipal.





Madame le maire a ouvert la cérémonie en rappelant combien cette période fut difficile pour tous et combien notre devoir de mémoire était important à entretenir et surtout à transmettre.

A la suite à Mme Lefrançois de prendre la parole pour nous rappeler les circonstances ayant abouti à la seconde guerre mondiale et au débarquement en Normandie. La géographie particulière de notre commune a fait que le bourg a été libéré le 11 juin alors que Gruchy ne le fut que le 8 juillet. Si le bourg ne subit qu'assez peu de dommages, le hameau de Gruchy fut presque entièrement détruit.

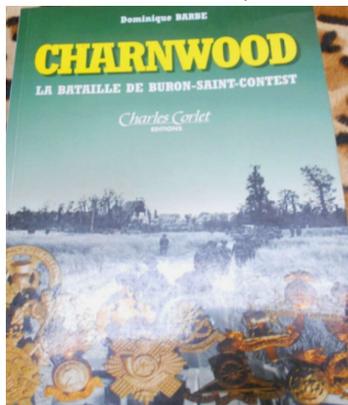
Ce ne sont pas moins de 7 enfants de la commune qui ont repris des témoignages de nos anciens. Nous les en remercions car cela a représenté pour eux un investissement de temps et de stress qu'ils ont su surmonter.

Après le dépôt des différentes gerbes à la stèle des canadiens, nous avons écouté successivement les hymnes de l'Union Européenne, du Canada et de la France.

Madame le maire a remercié tous les participants et nous a invités à descendre au presbytère pour entendre la conférence de M. Barbé.

M. Barbé est un passionné d'histoire et surtout de l'histoire de la seconde guerre mondiale et des faits qui se sont déroulés dans notre région.

Il faut dire que ses parents habitaient Saint-Contest et qu'ils ont été aux premières loges des combats. Ce sont tous ces récits qui l'ont amené très jeune à recueillir des témoignages dans une perspective de transmission et de les reprendre dans un livre .



Pendant plus d'une heure, cet amateur éclairé nous a retracé à l'appui de cartes, les combats et les positions des uns et des autres. Il nous a raconté quelques anecdotes et parlé du Standartenführer Kurt Meyer qui commandait le 25ème Régiment de panzers de la 12ème SS Hitlerjüngend. Il a été responsable entre autres des massacres commis à l'Abbaye d'Ardennes.



Après cette brillante prestation, toute l'assemblée a pu se retrouver autour d'un apéritif servi dans le jardin du presbytère.



Certains d'entre nous ayant eu du mal à se quitter après une journée bien remplie, ont partagé un pique-nique au presbytère. Ce fut un moment très convivial et riche d'échanges aussi bien verbaux que nutritifs !

MERCI A TOUS

L'intégralité de cette journée est reprise sur notre site dans la rubrique « Histoire de Rosel » (photos, discours et prochainement le film des témoignages).

LES TRAVAUX

Réaménagement du Hameau de Gruchy

Le chantier d'aménagement concernant la rue Sainte Anne, le chemin du Ferrage et la place incluant un espace jeux reprendront en septembre.

Effacement des réseaux

Ce chantier concerne l'effacement des derniers réseaux aériens chemins de l'Églantine, du Ricaras, de la Messe, des RD 126 et 170 ainsi que de l'impasse du Romelet.

L'entreprise OMEXOM en charge de ces travaux, financés par le SDEC et Caen la mer, a terminé la phase concernant la RD 126.

Les autres travaux seront réalisés consécutivement, pour une fin de chantier à l'automne.

Les collectes de déchets ménagers seront maintenues comme à l'habitude : présentation des bacs la veille et les déchets incinérables seront collectés dès 6 heures du matin.

La circulation des riverains sera légèrement perturbée selon les phases de chantier en journée, mais sans restriction en dehors des périodes d'activité de l'entreprise.

Projet travaux RD 170 et RD 126

La première tranche de travaux débutera à l'automne avec la création d'un rond-point à l'entrée de Rosel, la RD 126 sera légèrement déviée au niveau de l'actuel calvaire.

Le rond-point disposera de 3 entrées-sorties, la première pour aller vers Caïron qui se raccordera sur la rue des Canadiens au niveau du chemin d'accès au château Lericque, la seconde pour aller à Rosel et Rots, la troisième étant la voie d'entrée depuis Caen.

La RD 170

Le Département va engager des travaux à l'automne pour la réfection du tapis de la RD 170 depuis la sortie de Rosel jusqu'à l'entrée de Rots.

Travaux de l'église

Le chantier de remise en état de l'église, consécutif aux travaux de traitement de la mэрule sont repris.

Le câblage de l'installation électrique, lumière et chauffage est terminé.

Les travaux de reprise des façades effectués par l'Entreprise Lefevre sont en cours et se termineront fin juillet.

La réalisation de drains périphériques confiée à l'Entreprise Marie sera effectuée courant juillet.

La réfection de la dalle à l'intérieur sera effectuée en octobre, suivie de la pose du dallage après séchage complet de la dalle.

Le chantier se terminera au printemps 2025 avec la pose des équipements électriques réalisée par l'Entreprise Robveille.

Enceinte de l'église

Une partie du mur du cimetière de l'église s'est effondrée. Les assurances respectives du riverain et de la Mairie se concertent pour la remise en état.



LA COMMUNAUTE URBAINE

City pass



Un City Pass pour découvrir Caen la mer au meilleur prix !

Découvrez ou redécouvrez les incontournables de Caen la mer grâce au City Pass et profitez de tarifs privilégiés pour de nombreuses prestations touristiques.

Envie d'explorer le territoire de Caen la mer ?

Avec le City Pass, profitez de ses attractions et bénéficiez de tarifs privilégiés dans des sites culturels, historiques et de loisirs. Afin de mieux répondre à vos envies, trois formules disponibles : 24h, 48h ou 72h avec ou sans transport. Le City Pass avec transport permet de circuler de façon illimitée sur les réseaux Twisto et Nomad dans le périmètre de la Communauté urbaine Caen la mer.

Outre les prestations incluses (Mémorial de Caen, Abbaye aux Hommes, Abbaye aux Dames, Festyland, Musée de Normandie, Maison de la Nature et de l'Estuaire...), le City Pass permet d'obtenir des réductions chez de nombreux partenaires (restaurants, commerces et sites de loisirs).

En vente dans les bureaux d'informations de l'Office de Tourisme et des Congrès de Caen la mer - Normandie (à Caen et Ouistreham) ou en ligne sur citypass.caenlamer-tourisme.fr

Le Twisto flex

La mobilité sur réservation poursuit son chemin

Lancé d'abord à titre expérimental à l'ouest de la Communauté urbaine, puis étendu en juillet 2022 à l'est du territoire et en juillet 2023 au sud, le service Twisto Flex a su séduire les usagers grâce à sa réservation simple, flexible et pratique pour tous !



Véritable innovation de la Communauté urbaine Caen la mer, Twisto Flex simplifie vos déplacements sur les communes de Rosel, Carpiquet, Thaon, Rots, Thue et Mue, Saint-Manvieu-Norrey et Le Fresne-Camilly. Pour le travail ou les loisirs, ce service vient compléter l'offre des lignes du réseau Twisto.

Depuis son lancement en juillet 2022, le service Twisto Flex (zone 1 + zone 2) comptabilise 116 000 voyages au 30 avril 2024 avec 282 voyages en moyenne sur un jour de semaine scolaire.

Twisto Flex comment ça marche ?

Sur réservation, Twisto Flex vous permet de voyager librement d'un arrêt à l'autre à travers la zone Twisto Flex ou vers l'un des arrêts de correspondance Twisto.

Twisto Flex est accessible avec tous les tickets et forfaits Twisto. Vous avez la possibilité d'acheter vos tickets sur les supports habituels.

Bon à savoir !

Avec Twisto Flex, depuis Rosel vous pouvez aussi rejoindre la gare de Bretteville-Norrey et vous rendre à la gare de Caen par le train avec le même titre Twisto. Plus d'infos sur twisto.fr

Sortir à Caen la mer

Des loisirs pour tous !

Pour ceux qui aiment les histoires

La Communauté urbaine Caen la mer gère directement les dix bibliothèques de Caen, Hérouville Saint-Clair et Ifs et collabore étroitement avec 26 autres structures du territoire. Grâce à ce maillage, la population a accès, dans son immense majorité, à une bibliothèque en moins de 10 min à pied, en transport en commun ou en voiture.

Pour tout savoir, rendez-vous sur le portail web des bibliothèques : bibliotheques.caenlamer.fr

Pour les touristes du week-end

Qui a dit qu'il faut partir loin pour voyager ?

Notre territoire est doté de nombreuses facettes et d'une multitude d'activités et l'Office de tourisme et des congrès de Caen la mer ne s'adresse pas uniquement aux visiteurs et étrangers. Il offre aussi des propositions de sorties, balades et d'animations aux habitants du territoire, toutes réservables dans ses bureaux ou via sa plateforme de réservation en ligne.

L'Office de tourisme référence chaque année plus de 4.000 événements et il propose plusieurs autres services : boutique, billetterie, tickets à tarifs réduits, locations de vélos, visites guidées, conférences...

Conseils et actualités à retrouver

sur : <http://www.caenlamer-tourisme.fr/>



Pour les plus sportifs

Caen la mer dispose de plusieurs infrastructures sportives : piscines, patinoire, Palais des sports, golf. Chacun peut trouver l'activité qui lui correspond.

Les équipements sportifs communautaires sont de véritables vecteurs d'attractivité et de cohésion sociale. Le Palais des Sports Caen la mer est venu récemment enrichir l'offre, permettant aux habitants du territoire de se rassembler autour de grands événements fédérateurs.

L'année 2024 est placée sous le signe des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, avec le passage de la flamme olympique sur notre territoire, fin mai dernier, et l'accueil de délégations dans les équipements communautaires (délégation chinoise de volleyball féminin au Palais des Sports, délégation canadienne de natation au stade nautique Eugène Maës, par exemple).

Horaires, tarifs et actualités sur : <https://caenlamer.fr/piscines-patinoire-golf>

Le territoire à portée de vélo

Dans le cadre du schéma cyclable communautaire, Caen la mer vient d'inaugurer sept boucles cyclo-pédestres situées au nord du territoire. En selle pour de nouvelles aventures !

Le Schéma cyclable communautaire de Caen la mer ambitionne de relier l'ensemble des quartiers et des communes du territoire. Soutenue par l'Etat, la Région Normandie et le Département du Calvados, Caen la mer étoffe et sécurise son réseau cyclable et, chaque année, 3 millions d'euros sont consacrés à l'aménagement de liaisons cyclables. La réalisation de ces aménagements prioritaires permet de sécuriser la pratique du vélo, aussi bien pour les loisirs que pour les déplacements du quotidien.

Tous les itinéraires cyclables sur :

<https://caenlamer.fr/pistes-cyclables-periphvelo-chemins-ruraux>

Pour une sortie vélo près du littoral :

A destination des piétons et des cyclistes avec un total d'environ 71 km répartis sur 7 circuits, les boucles cyclopédestres récemment inaugurées sont à la fois des créations, mais aussi des aménagements ou des reprises de voies cyclables ou chemins de randonnée déjà existants et requalifiés en voies partagées.

Alliant valorisation naturelle et patrimoniale, elles permettent un plus grand maillage entre le littoral et les communes de Bénouville, Colleville-Montgomery, Hermanville-sur-Mer, Lion-sur-Mer, Ouistreham Riva-Bella et Saint-Aubin-d'Arquenay.

La boucle principale n°20 « Autour de Sword Beach » s'inscrit parmi les 17 boucles touristiques d'intérêt départemental réparties sur le Calvados. Elle est aussi connectée aux grands itinéraires, européen : La Vélomaritime et national : La Vélo Francette.

Pour en savoir plus : <https://caenlamer.fr/boucles-cyclo-pedestres>



Voltalis

Des économies d'énergie solidaires et responsables avec le boîtier Voltalis.

Engagée dans une démarche de réduction des consommations électriques et consciente de son impact environnemental, la Communauté urbaine Caen la Mer mène des actions concrètes en faveur de la maîtrise de l'énergie et de la transition écologique. La CU Caen la Mer, en partenariat avec la société française [Voltalis](#), propose ainsi à tous les habitants de son territoire chauffés électriquement une solution pour consommer moins et mieux ! Rosel soutient et relaie cette initiative pour laquelle la mobilisation de chacun est nécessaire.

Des thermostats intelligents dédiés au chauffage électrique

Totalement gratuit et sans abonnement, ce dispositif se matérialise par des [petits boîtiers connectés alliés à une application mobile](#) offrant des services utiles et innovants. Raccordés aux appareils les plus énergivores, comme les radiateurs, ce boîtier permet de piloter leur consommation et de la réduire, sans que cela n'impacte le confort des occupants.

Des outils innovants pour aller plus loin dans les économies d'énergie Chaque particulier équipé bénéficie d'un espace personnel gratuit disponible sur PC, smartphones et tablettes. Cet espace permet de suivre sa consommation d'électricité en temps réel, de piloter son chauffage et de le programmer en toute simplicité selon ses habitudes. Cet espace est accessible par l'adhérent dès finalisation de l'installation du dispositif.

Un geste utile au système électrique et à l'environnement

Cette technologie permet également de [soulager le système électrique](#) lorsque celui-ci en a le plus besoin, comme lors des pics de consommation hivernaux ou d'une baisse de production des énergie renouvelables. Au lieu de faire appel à des centrales polluantes pour produire plus, le système électrique fait appel à Voltalis pour réduire la demande. Résultats : moins d'émissions de CO2 et des économies pour les foyers équipés.

Dans ce cadre, les conseillers Voltalis seront présents sur notre commune prochainement afin de répondre aux questions des habitants éligibles et leur proposer un rendez-vous d'installation gratuite.

Pour plus de renseignements, notre partenaire Voltalis est également joignable au 02 44 19 84 62 et à caen-la-mer@voltalis.com ou visitez www.voltalis.com

LA VIE ASSOCIATIVE

Association Loisirs Jeunesse

Après une fin des Mercredis loisirs riche en projets et de temps conviviaux avec les familles, cette année 2023-2024 laisse place à un nouvel été.

Sur la période estivale, les accueils de loisirs à Bretteville l'Orgueilleuse et à Cairon ouvriront leurs portes le lundi 8 juillet et ce pour les deux mois d'été, jusqu'au Jeudi 29 août prochain. Les enfants de 3 à 13 ans profiteront de cette belle saison pour partager de nombreux temps de loisirs et de découverte.

Du côté des ados, les Espaces Jeunes à Bretteville l'Orgueilleuse et Cairon, accueilleront les 10-18 ans tous les après-midi du mois de juillet, ainsi que la dernière semaine d'août.

De plus, l'ALJ propose également des séjours courts pour différentes tranches d'âge pour permettre à des groupes d'enfants et de jeunes de découvrir la joie de la vie en camping et de s'offrir un moment hors du temps.

Enfin, au cours de cette période, les équipes d'animation vont organiser des événements à destination des familles pour partager un moment autour de nombreuses activités et temps forts, mais surtout autour d'un bon repas convivial.

Pour la suite de l'année, à vos agendas ! En effet, l'équipe de l'ALJ, prépare de nombreux événements pour 2024-2025. Voici les dates à retenir :

- Samedi 21 Septembre 2024 - « Croc'Music » : La découverte de la musique pour petits et grands autour d'ateliers ludiques et temps musicaux

- Samedi 5 Octobre 2024 - « Teen's Day - 3^{ème} édition » : Une journée pour les ados, dédiée à la culture jeunes. Au programme : Jeux vidéo, BD / Manga, Jeux de société, etc...

- Jeudi 17 Octobre 2024 - « Parent(aise) » : lancement de la saison 2024-2025 avec des soirées d'échanges et ateliers autour de la parentalité (programmation complète à découvrir prochainement)

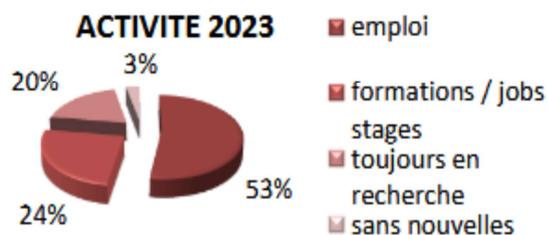
- Samedi 14 Décembre - « Atelier Contes et Merveilles - 6^{ème} édition » : Un temps à partager en famille autour d'ateliers et de la magie des fêtes de fin d'année

Du 8 au 30 Mars 2025 - « Festival Culturel du Tout Petit - 18^{ème} édition » : De nombreux ateliers culturels pour les 0-6 ans à découvrir ou redécouvrir en famille



Tous ces événements associatifs sont bien évidemment le petit plus de l'ALJ qui assure à l'année l'ouverture des accueils de loisirs et des Espaces Jeunes sur les Mercredis loisirs et les périodes de petites vacances (Hiver, Printemps et Automne).
Pour plus d'informations : www.aljentrethueetmue.com

L'Association Inter-communale Aide à l'Emploi (AIAE)



Service de **proximité** ouvert à tous les publics : jeunes, demandeurs d'emploi (inscrits ou non à Pôle Emploi), employeurs, bénéficiaires du RSA, salariés.

Mise en relation employés / employeurs et employeurs particuliers pour les **CESU** (chèques emploi service universels). CV, lettres de motivation, simulations d'entretien d'embauche, recherche de stages, de formations, reconversions, inscriptions Pôle Emploi, actualisation, mise en ligne de CV, etc...Également pour les Jobs d'été et Jobs étudiants.

➔ Vous êtes un particulier et proposez vos services (ménage, repassage, petits travaux, jardinage, garde d'enfants...)

➔ Vous êtes un particulier et vous souhaitez embaucher quelqu'un, vous pouvez déposer vos offres d'emploi (Rémunération en CESU : chèques emploi service universels)

Accueil, information, orientation, accompagnement dans les démarches liées à l'emploi (suivi individualisé).

Merci de vous munir d'un CV pour un premier contact avec **Stéphanie FAUTRAS** (Conseillère en insertion professionnelle) qui reçoit :

- A la Mairie d'Authie. Permanences tous les matins de 8h45 à 12h15 (Sauf un mardi sur deux). Sur Rendez-vous l'après – midi.
- A la Maison des services de Thue et Mue. Permanence le jeudi de 14h à 16h
- A l'Espace Athéna de Carpiquet. Permanence le 1er mardi de chaque mois de 14h à 17h
- A la Salle de la Londe à St Manvieu Norrey. Permanence le 2ème mardi de chaque mois de 14h à 17h
- A la Mairie de Creully. Permanence le mardi de 9h à 12h (un sur deux)
- A l'espace France Services de Tilly sur Seullès. Permanence le jeudi de 9h à 12h (un sur deux)
- Et sur rendez-vous dans les communes adhérentes : Cairon, Rosel, Rots, Thaon

a.i.a.e@wanadoo.fr / Tél : 02 31 26 95 95.

Le Comité de jumelage Rosel/Lasson - Goodleigh

- Le 28 septembre, le comité de jumelage organise une journée à Paris : croisière sur la Seine le matin, repas au restaurant, visite de l'Assemblée Nationale l'après-midi. Cette proposition a rencontré beaucoup de succès: le voyage est complet. Nous avons même une liste d'attente.

- Du 25 octobre au soir au 28 octobre au matin, nous accueillerons nos amis de Goodleigh. 15 personnes sont annoncées. Nous avons préparé pour elles une journée en Bretagne le samedi 26 octobre : visite de Fougères et du parc botanique de Haute Bretagne.

- D'autre part, le groupe théâtre travaille tous les vendredis après-midi à la préparation d'une pièce qui sera donnée en mars 2025.

Pour nous contacter : F. Lefrançois ☎ 02 31 80 32 10 ou 07 72 36 69 60
J. Thibault ☎ 02 31 80 05 81 ou 06 10 03 12 40
C. Le Ny ☎ 02 31 80 33 00

MUE'SIQUE



La saison 2023-2024 s'est achevée sur des prestations de fin d'année montrant des progrès significatifs des Élèves durant l'année.

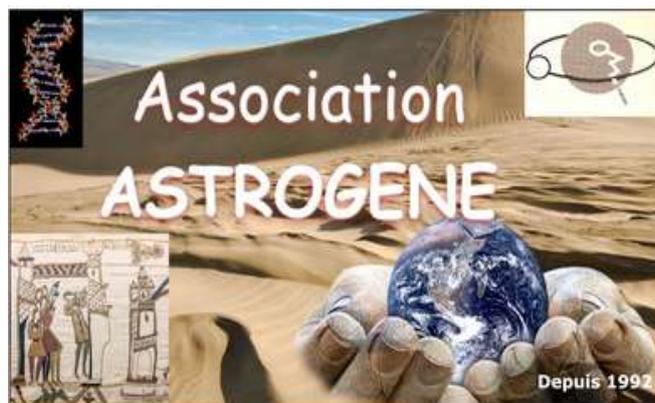
Pour la prochaine saison, Mue'sique propose des cours de piano, de guitare, de batterie, de flûte traversière, d'éveil musical pour les 3 - 6 ans et de djembé. Mue'sique propose aussi de pratiquer la musique dans 2 ateliers de musique traditionnelle et de reprise Pop-Rock.

Les inscriptions auront lieu le Samedi 7 septembre de 10H à 16H au Centre d'Animation de Lasson.

Les Bénévoles et les Enseignants de Mue'sique seront présents.

Contact : mail : mue-sique@laposte.net / tél : 06.63.95.85.97.

ASTROGENE



SOIRÉES ASTROGENÈ

LE TROISIEME MARDI DE CHAQUE MOIS de 20h à 22h soit en DISTANCIEL, soit en PRÉSENTIEL dans la salle de la Mairie de ROSEL. (sauf juillet et août)



La Science nous remue, nous bouleverse, nous questionne chaque jour, chaque semaine, chaque mois.

ASTROGENE est l'association (loi 1901) qui peut répondre à cette science en folie. De l'infiniment petit à l'infiniment grand le regard tourné vers le cosmos, les dernières découvertes du vivant et nos questions : chaque mois ces sujets sont abordés pendant notre soirée organisée ainsi :

un objet-mystère passe de main en main à nous de l'identifier

« la photo » du mois » est à trouver et à commenter

une courte vidéo sur une découverte importante du mois.

Les news scientifiques du mois

2 à 3 courts exposés de 20 mn sur des thèmes actuels issus de l'actualité scientifique

Les propos des intervenants sont soutenus par la projection d'images numériques.

L'association ASTROGENE possède une bibliothèque de livres scientifiques.

Nous suivons en particulier :

- la science et la nature en Basse-Normandie
- L'évolution de l'Homme
- L'évolution des sciences du génome
- les grandes théories scientifiques
- les découvertes du système solaire
- le regard dans les étoiles... Et...

LA VIE COMMUNALE

Adressage



Quelle que soit la forme de votre boîte aux lettres, il est impératif d'indiquer tous les noms des personnes habitant sous le même toit.

En effet, nous rencontrons régulièrement des difficultés pour remettre des documents personnels.

Soirées presbytère



Le 2 avril, Mr Lesacher a présenté aux habitants de Rosel une conférence sur « le spectre autistique » ou TSA.

Il a rappelé que cette notion est très récente, les autistes étant auparavant traités comme des aliénés et enfermés dans des hopitaux psychiatriques.

On parle de spectre car l'autisme représente un ensemble de symptômes. Ces symptômes varient d'une personne à l'autre. **Ils peuvent être plus ou moins présents et même évoluer au fil du temps.** Chaque personne autiste est donc différente. L'utilisation du mot « spectre » permet d'intégrer toute la diversité des troubles .

La soirée s'est terminée par des échanges et une note d'espoir quant à la prise en charge de cette maladie.

Le 14 avril, M. Lericque accompagné de sa fille Jeanne et de son chien Prem's, nous a présenté son livre « VALENTIN ».

Ce nom a été choisi en hommage à Valentin Haüy fondateur de la première école pour aveugles.

Plein de philosophie M. Lericque nous a expliqué l'origine de son handicap, un glaucome, et nous a donc rappelé la nécessité de se faire dépister surtout que celui-ci est souvent héréditaire.

Après nous avoir raconté maintes anecdotes et difficultés auxquelles sont confrontés les aveugles, M. Lericque a dédié son livre et nous a informés d'un second sur « Rosel ».

La soirée s'est terminée autour d'un verre.



Avis d'imposition

Chaque année la commune offre un chèque cadeau aux personnes de plus de 65 ans, **non imposables**.

Si vous êtes concernés et que vous souhaitez bénéficier de ce chèque cadeau en 2024, merci de vous présenter en mairie muni de votre avis d'imposition 2024 concernant vos revenus 2023.



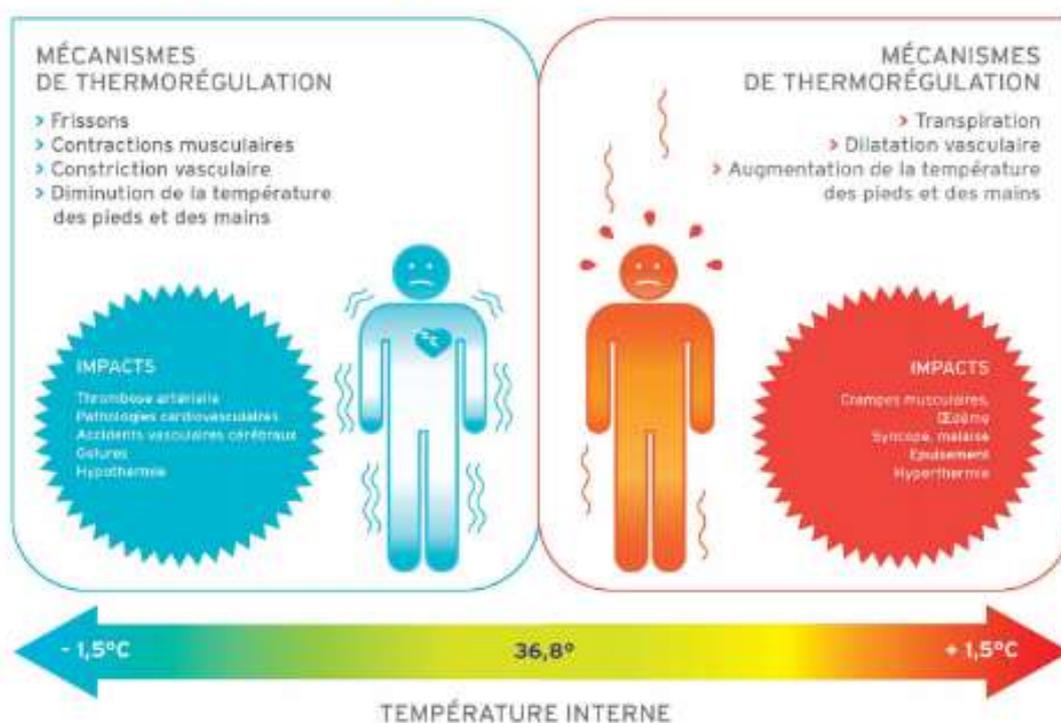
Fortes chaleurs, canicule : les enjeux de santé

En France, on parle de canicule lorsque la moyenne sur au moins trois jours consécutifs des températures minimales et maximales dépasse des seuils définis pour chaque département. Les seuils varient de 17°C à 24°C la nuit, et de 32 à 36°C le jour, selon les départements.

En dessous de ces seuils, on considèrera que ce sont de fortes chaleurs.

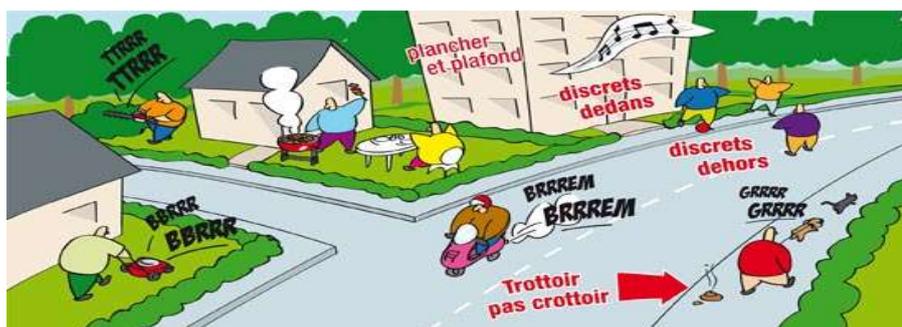
Lorsqu'il fait très chaud, la température du corps aura tendance à s'élever. Pour réguler la température et se maintenir à 37°C, le corps va devoir mettre en place plusieurs mécanismes.

Les mécanismes de thermorégulation



Cependant de fortes chaleurs peuvent rapidement dégrader l'état de santé des personnes les plus fragiles voire même provoquer des décès prématurés. Cela est un problème majeur de santé publique notamment avec le réchauffement climatique, déjà présent et qui s'aggraverà dans les années à venir. Dans ce contexte, Santé publique France étudie l'impact sanitaire réel des canicules.

Incivilités



Nuisances sonores

L'article 5 de l'arrêté préfectoral du 16/01/1997 relatif à la lutte contre le bruit précise les périodes d'utilisation des appareils dont la sonorité est gênante (tondeuse, taille-haie) :

- Semaine : 8H30 à 12H00 - 14H30 à 19H30
- Samedi : 9H00 à 12H00 – 15H00 à 19H00
- Dimanche et jours fériés 10H00 à 12H00

Le tapage nocturne commence à 22h et se termine à 7h.

Entretien des trottoirs

Les trottoirs sont entretenus par les riverains. Les personnes dans l'incapacité physique de réaliser cet entretien sont invitées à prendre contact à la mairie.

Entretien des jardins

- > Entretien des haies : une hauteur est à respecter ainsi que la largeur sachant que la haie ne doit ni gêner son voisin ni encombrer la voie publique.
- > L'usage des pesticides chimiques est interdit sur une grande partie des espaces ouverts au public et leur vente libre n'est plus autorisée. Les particuliers ne peuvent en acheter, en détenir ni en utiliser. L'ARE Normandie propose une publication « Mon jardin sans pesticides : c'est possible ! », réalisée avec l'Agence-de-l'eau-Seine-Normandie : www.are-normandie.fr/jardin_sans_pesticides.
- > Le brûlage de déchets verts ou ménagers est interdit.

Déchets

Le ramassage s'effectue selon un calendrier disponible sur le site de Caen La Mer. Bien veiller à rentrer vos bacs sur votre propriété dès que possible afin qu'ils ne restent pas sur le domaine public.

La dépose d'encombrants n'importe où, n'importe quand est interdite.

Recette de la mousse au caramel beurre salé

Pour 4 personnes

- ✓ 75 g de beurre salé (prendre avec des critaux de sel)
- ✓ 40 cl de crème liquide
- ✓ 125 g de sucre en poudre (prendre du sucre glace pour la chantilly)
- ✓ 3 feuilles de gélatine (pour plus d'onctuosité on peut réduire la quantité)

Mettre la gélatine à ramollir dans l'eau froide.

Faire bouillir 10 cl de crème.

Verser 100 g de sucre dans une casserole avec très peu d'eau et faire chauffer jusqu'à l'obtention d'un caramel.

Retirer du feu et ajouter le beurre salé en parcelles en fouettant, puis la crème liquide bouillante.

Ajouter les feuilles de gélatine égouttées.

Monter la crème liquide restant en chantilly. Ajouter le sucre restant et incorporer la délicatement au caramel beurre salé refroidi.

Répartir dans des coupes et placer au réfrigérateur au moins 1 heure avant de servir.

Dates à retenir

- Les foulées de la Mue le 10 novembre
- Repas des anciens : dimanche 24 novembre à la salle des fêtes de Lasson
- Les ateliers pour la fabrication des nœuds de Noël débuteront le mardi 1 octobre à 18H00 à la mairie

TWISTO

The poster is for a Twisto event. At the top right, there are icons for a smartphone, a bus, a bicycle, a wheelchair, a parking 'P' sign, and a car. The main text reads: 'LUNDI 29 JUILLET 16H À 19H' in white and yellow. Below that, 'POINT INFO TWISTO' is written in large white and yellow letters. An arrow points to 'ROSEL' in white, with 'PARKING DE LA MAIRIE' below it in yellow. A yellow location pin graphic contains the text: 'OFFRE DÉCOUVERTE PROFITEZ DE 5 VOYAGES au prix de 5€*'. At the bottom, it lists services: 'CONSEIL • VENTE • INFORMATION VÉLO CRÉATION D'ABONNEMENTS SCOLAIRES'. The Twisto logo and website 'TWISTO.FR' are at the bottom left, and the Caenlamer logo is at the bottom right.

LUNDI
29 JUILLET
16H À 19H

POINT
INFO
TWISTO

→ ROSEL
PARKING DE LA MAIRIE

OFFRE DÉCOUVERTE
PROFITEZ
DE 5 VOYAGES
au prix de
5€*

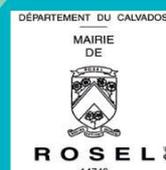
CONSEIL • VENTE • INFORMATION VÉLO
CRÉATION D'ABONNEMENTS SCOLAIRES

twisto
TWISTO.FR

Caenlamer
M. O. S. M. A. R. S. S. S.
COMMUNAUTÉ DE BASSIN



L'offre assurance santé AXA pour la commune de Rosel



Jusqu'à – 20 % sur vos contrats santé(1)

Les avantages de l'offre « **Assurance Santé pour votre commune** » :

- Une **complémentaire santé modulable** selon vos besoins.
- Un **tarif avantageux** négocié pour les habitants de votre commune.
- Une **offre simple et accessible à tous**, sans questionnaire médical.
- Un **accès à des services innovants** : chat prévention médical et social, second avis médical...
- Un **accompagnement quotidien** proche de chez vous.



Pour toute demande d'information
ou de devis, contactez votre conseiller :

Natacha TELLIEZ

06 28 22 75 86

natacha.telliez.am@axa.fr

(1) Voir conditions auprès de votre conseiller.

AXA France Vie. S.A. au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 R.C.S. Nanterre • **AXA Assurances Vie Mutuelle**. Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes - Siren 353 457 245 • **AXA France IARD**. S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S Nanterre • **AXA Assurances IARD Mutuelle**. Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche – 92727 Nanterre Cedex • **AXA Assistance France**. Société anonyme de droit français au capital de 43 723 694 €, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 311 338 339 et dont le siège est situé au 8-10 rue Paul Vaillant Couturier 92240 Malako# • **Entreprises régies par le Code des Assurances**.

Offre réservée aux nouveaux clients en Santé.



Ref. 2020201112 2023 - Ne pas jeter sur la voie publique. **COMEB A C K**